

Comité Syndical En synthèse *

5 mai 2021



Que retenir de la réunion du 5 mai 2021 ?

* ce document ne constitue pas une délibération officielle

LES INFORMATIONS PARTAGÉES

Plan de relance mesure spécifique aux Aires protégées :

Les projets de la Commune de Doizieux, la Commune de Planfoy, du CPIE des Monts du Pilat (Marlhes), du Centre d'Observation de la Nature de l'Île du Beurre (Tupin-et-Semons) et du Parc (Pélussin) ont été retenus pour un montant total de subvention de l'État de 217 908 € au regard d'un montant total d'investissement de 438 832 €.

Participation du Parc aux efforts collectifs liés à la pandémie :

- Les salariés du Parc participent tous les mardi matin à la tenue du Centre de vaccination mis en place par la Communauté de communes du Pilat Rhodanien à Saint-Pierre de Boeuf.
- Les jeunes ayant des difficultés à trouver des stages : le Parc accueillera cette année 5 stagiaires en BTS Gestion et Protection de la Nature, en plus des 3 stagiaires de Master 2.

Révision de la Charte : la Région, dans sa séance du 29 avril 2021, a validé le lancement de la révision de la charte du Parc. Il revient à l'État de faire connaître son avis d'opportunité sous 6 mois.

Fédération des Parcs naturels régionaux de France : Elle a tenu son Assemblée générale le 7 avril dernier et organisée en visioconférence un débat le 22 avril mené par son Conseil d'orientation de recherche et de prospective sur « Le renouvellement forestier en période de changement climatique, faut-il anticiper la migration inéluctable des espèces ou laisser faire la nature ? ». Les éléments du débat sont accessibles sous

<https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/mediatheque/videos/foret-et-changement-climatique-debat-et-controverse-du-corp>

LES DÉCISIONS FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIVES

Décision modificative budgétaire :

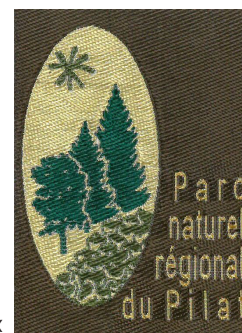
Afin de pouvoir mener des travaux de rénovation énergétique de la Maison du Parc, financés dans le cadre du Plan de Relance, une inscription de crédits identique en recettes et dépenses de 61 046 € a été faite au Budget.

Lignes directrices de gestion du personnel :

le taux de promu/promouvable est fixé à 100 % pour tous les grades.

Fixation de tarifs :

- Pour la revente des écussons « Parc » fabriqués par la Maison de la Passementerie de Jonzieux : 3 € par écusson.
- Pour les Rendez-vous de Mon Parc : 5 € la demi-journée et 15 € la journée (gratuité pour les enfants).
- Pour les Conversations Carbone : 15 € le cycle de 6 animations.



Écusson fabriqué par la Maison
de la Passementerie de Jonzieux

L'AVIS SUR LE SCHÉMA RÉGIONAL DES CARRIÈRES

Ce schéma, premier du genre en Auvergne-Rhône-Alpes, définit les conditions générales d'implantation des carrières et les orientations relatives à la logistique nécessaire à la gestion durable des granulats, des matériaux et des substances de carrières dans la région. Il est établi et suivi pour 12 ans par la Préfecture de région, avec l'appui d'un comité de pilotage duquel le réseau régional des Parcs (APARA) est membre. Il remplace les schémas départementaux des carrières.

Le Comité syndical a donné un avis favorable au Schéma régional des carrières sous réserve de la prise en compte des attentes suivantes :

- l'ajout d'une prescription concernant les services instructeurs de l'État. Cette prescription est la suivante : « dès la phase amont d'un projet de création, renouvellement, agrandissement, réhabilitation paysagère..., les services instructeurs devront échanger avec le gestionnaire du Parc pour s'assurer de la cohérence du projet avec la charte et du respect des engagements de l'État en tant que signataire de la Charte » ;
- la reprise, dans le chapitre consacré aux Chartes des Parcs naturels régionaux, des 4 mesures de la Charte du Parc du Pilat relatives à la maîtrise de l'exploitation des ressources géologiques et minérales (objectif 1.3.3 de la Charte) ;
- la non exploitabilité des gisements de report identifiés sur le territoire classé Parc naturel régional du Pilat dans le cadre du présent Schéma ;
- une attention plus grande à la santé humaine et notamment au risque d'exposition aux rayons ionisants tels que ceux émanant du radon ;
- la mise en œuvre par les services de l'État d'une concertation avec les élus et la population locale en amont de tout projet de création, de renouvellement ou d'extension d'autorisation d'exploiter.

DES INTERVENTIONS EXTÉRIEURES SUR LE THÈME DES TRAMES NOIRE ET BLANCHE

Dans le champ de la préservation de la biodiversité, on distingue la trame verte relative aux continuités terrestres (ex : haies, bosquets, prairies) et la trame bleue qui concerne les cours d'eau, plans d'eau et zones humides. Ces trames se divisent en sous-trames : milieux boisés, milieux ouverts, milieux humides, cours d'eau et milieux littoraux.

D'autres trames sont mises en œuvre volontairement par de plus en plus d'acteurs comme :

- La trame « noire » pour les espèces sensibles aux éclairages artificiels. Ainsi, le Bureau d'études Dark Sky Lab a présenté le travail de cartographie de la pollution lumineuse réalisé pour le compte du Parc du Pilat (intervention accessible prochainement sur le site internet du Parc) ;
- La trame « blanche » pour les espèces sensibles au bruit. Le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan est intervenu en séance pour présenter son travail exploratoire sur ce champ. Le Parc naturel régional du Haut-Jura a quant à lui présenté un programme innovant d'écoacoustique de la biodiversité sonore. De quoi inspirer des actions futures pour le Pilat.



A paraître en lien avec le travail sur la trame noire menée par le Parc.

PROCHAINE RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL

- le 23 juin à 18h30



Parc naturel régional du Pilat
2 rue Benaÿ 42410 Pélussin
04 74 87 52 01
info@parc-naturel-pilat.fr
www.facebook.com/ParcduPilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

www.parc-naturel-pilat.fr